

Le Tigre déconfiné

Le magazine du Comité de l'Histoire du Lycée Clemenceau de Nantes

Numéro 62 - Le 11 février 2025

Le Lycée de Nantes sous Napoléon III

Episode 2 : 1856 La visite du ministre de l'intérieur

par Jean-Louis Liters

Il y a dans les archives du Comité de l'Histoire quelques belles pièces de correspondance trouvées aux Archives nationales par notre ami Jean Guiffan pour sa rédaction de l'histoire du Lycée Clemenceau et qu'il n'a pas pu ou pas voulu utiliser dans leur intégralité. C'est un bonheur pour *Le Tigre déconfiné* qui peut en faire aujourd'hui son miel.

Ainsi cette lettre du recteur de l'académie de Rennes au ministre de l'instruction publique pour rendre compte de la venue d'Adolphe Billault, ministre de l'intérieur, au Lycée impérial de Nantes le 24 octobre 1856. La lettre et un document joint figurent aux Archives nationales sous la référence F 17 7907.

Responsable de publication : jeanlouis.liters@gmail.com



Adolphe BILLAULT (1805-1863)

24 octobre 1856

La visite du ministre de l'intérieur au Lycée de Nantes

Notre ami historien Jean Guiffan écrit dans le livre du Bicentenaire (page 116) :

« A nouveau en butte à une sourde hostilité du clergé, le lycée va connaître à partir de 1856 des jours difficiles malgré quelques marques d'attention de la part des autorités dont la plus spectaculaire est la visite du ministre de l'intérieur, Adolphe Billault, le 24 octobre 1856. »

Le recteur et le ministre de l'instruction publique

Une fois la visite du ministre de l'intérieur faite, le recteur de l'Académie de Rennes dont dépend le lycée impérial de Nantes écrit une lettre des plus respectueuses à son ministre.

Académie de Rennes

Objet : Lycée de Nantes. Visite de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Rennes, le 27 Octobre 1856

Monsieur le Ministre

Je viens rendre compte à Votre Excellence d'une circonstance fort intéressante et d'un très bon effet pour le Lycée de Nantes.

Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur est venu le vendredi 24 visiter le lycée : il était accompagné de M Le Préfet de la Loire inférieure, de M Le Maire de Nantes et de M l'Inspecteur d'académie en résidence à Nantes.

Son Excellence a été reçue par le Proviseur, le Censeur, les aumôniers, ceux des Professeurs qui ne faisaient pas la classe et les fonctionnaires du Lycée. Tous lui ont été successivement présentés par le Proviseur; Monsieur le Ministre les a accueillis avec un intérêt marqué et une grande affabilité.

Monsieur le Ministre s'est enquis auprès de M. Le Proviseur du traitement de MM les Professeurs, des avantages de leur position, et a manifesté un vif désir de voir cette Profession si utile mais si laborieuse trouver dans la rémunération de son travail une position sûre et honorable. Le Corps enseignant savait déjà M le Ministre que Votre Excellence a porté sa vive sollicitude sur les améliorations que rend désirables la situation du personnel

M le Préfet et M l'Inspecteur d'académie ont attiré l'attention de Son Excellence sur l'opportunité et l'importance de la suppression de la ruelle St François que j'ai déjà demandée à la Ville; Monsieur le Ministre a exprimé hautement son opinion très affirmative sur cette question et M le Maire de Nantes y a donné également son assentiment.

Après avoir visité l'infirmerie et les belles collections scientifiques du Lycée, monsieur le Ministre a trouvé réunis dans la cour d'honneur les Professeurs sortis de classe ainsi que tous les élèves internes et externes. Le jeune Feillatre, élève de Rhétorique (Section des Lettres), lui a lu, au nom de tous ses camarades une allocution remplie, selon l'expression de Son Excellence, des meilleurs sentiments « exprimés dans les meilleurs termes » (Je joins à ma lettre la copie de ce petit discours) et la musique du Lycée l'a salué de ses plus brillantes fanfares. Monsieur le Ministre s'est montré également satisfait de l'excellente tenue, de l'air de santé et de gaité des élèves. Il les a fait tous approcher de lui, les a félicités et remerciés des sentiments dont leur camarade avait été l'interprète, par quelques paroles empreintes d'une bienveillance dont tous étaient charmés.

Je regrette de ne pouvoir pas reproduire les conseils qu'il leur a donnés dans un langage où l'affection la plus cordiale se joignait à l'autorité de son expérience et de son éminente position. Ces conseils ne seront pas perdus et cette visite est un événement heureux dont les élèves garderont fidèlement le souvenir. Après avoir accordé un jour de congé, Son Excellence s'est retirée au milieu des plus vives acclamations.

M le Proviseur a fait insérer dans un journal de Nantes (*L'Union bretonne*) un compte-rendu de cette visite , dont l'effet sera j'espère des plus heureux pour le Lycée. Nous la devons d'abord à la bienveillance de Son Excellence, puis à la gracieuse initiative de M le Préfet qui m'avait promis de nous l'obtenir, enfin à celle de M l'Inspecteur d'académie qui a également parlé dans le même sens à Monsieur le Ministre.

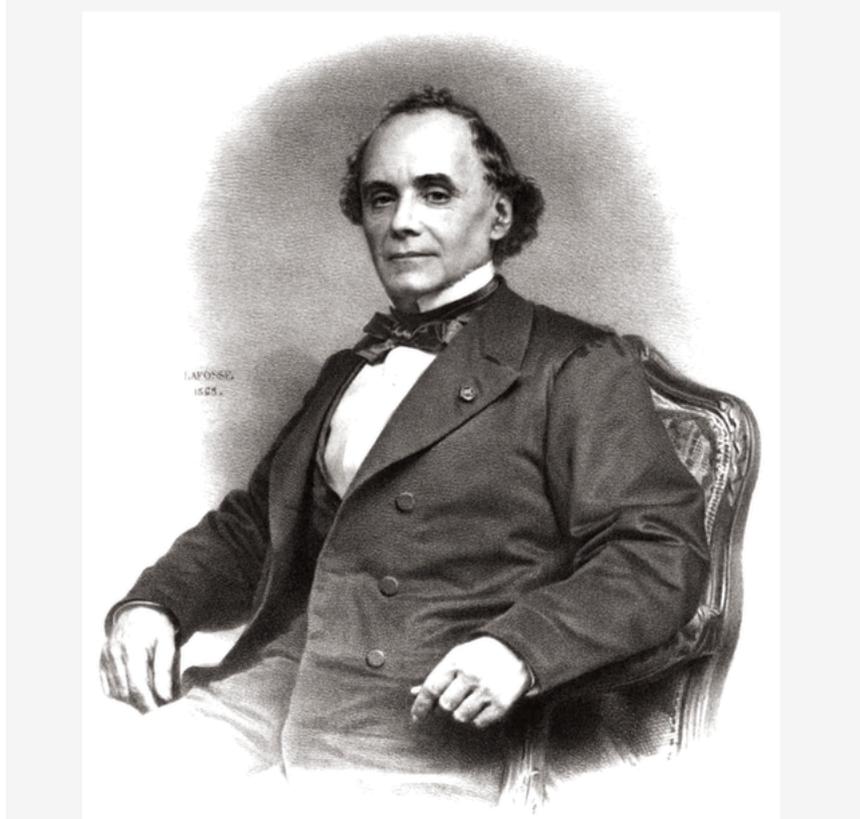
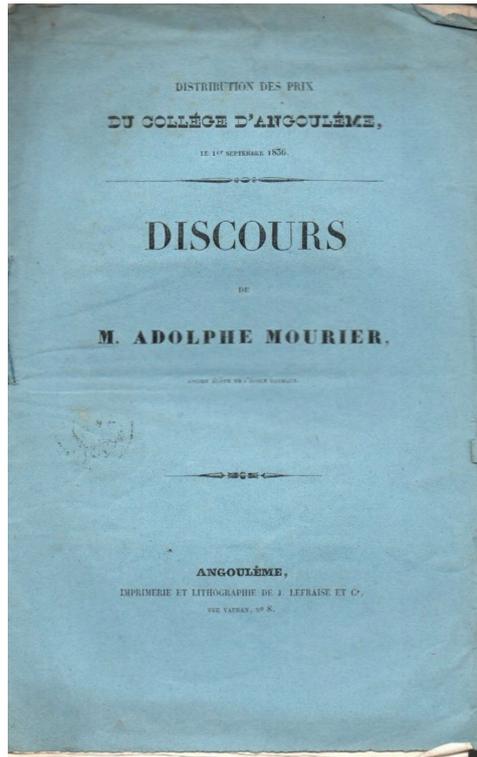
Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

Le Recteur

Signature illisible

Le ministre de l'instruction publique et des cultes est alors, depuis le 13 août 1856, Gustave Rouland; il restera à ce poste jusqu'au 24 juin 1863. Né à Yvetot (Seine-Maritime) en 1806, juriste de formation, il était précédemment à Paris le procureur général à la Cour de cassation.

Le recteur de l'Académie de Rennes, rédacteur de la lettre, est Adolphe Mourier, un recteur au riche parcours professionnel comme on va le voir !



Adolphe Mourier en 1867

Mourier a passé une partie de son existence à Angoulême (Charente) où il est né en 1807, fils d'un perruquier qui tenait à donner une bonne instruction à ses fils. Le cadet d'Adolphe, Louis Athanase, né en 1815, sera secrétaire particulier puis chef de cabinet du ministre de l'instruction publique Narcisse de Salvandy (1845-1848), chef de bureau au ministère de l'instruction publique et secrétaire du comité des inspecteurs généraux (1860), directeur de l'enseignement secondaire (1870).

La carrière d'Adolphe Mourier fut tout aussi remarquable. Elle commence à Angoulême. Boursier communal Adolphe remporte le prix d'honneur en rhétorique puis l'année suivante en 1825 en philosophie. Dès ses classes terminées il devient en 1826 maître d'études au collège communal. A l'Ecole préparatoire (l'actuelle parisienne Ecole normale supérieure) où il est reçu en 1827 il a pour maître Jules Michelet avec lequel il gardera dit-on des relations amicales. En 1829 il revient enseigner dans son collège d'Angoulême comme régent de seconde puis régent de philosophie. Il « professe les nouvelles doctrines de la philosophie spiritualiste de Jouffroy et de Cousin (dont il avait suivi les cours à la Sorbonne) ». En 1840 une ordonnance royale érige le collège communal en collège royal. Pour garder son poste Mourier passe le concours d'agrégation et le réussit en 1841. Mais reçu premier, il est envoyé par le président du jury, Jouffroy, enseigner la philosophie au collège de Besançon où il n'est en fait resté qu'un an.

Adolphe Mourier revient en 1842 au collège royal d'Angoulême comme professeur de philosophie et censeur des études, puis en 1843, tout simplement comme proviseur. En 1846 il préside à l'inauguration du nouveau collège royal d'Angoulême (actuel Lycée Guez de Balzac).

Sans enfant, très attaché à sa ville et au lycée d'Angoulême, il leur légua notamment une « bibliothèque considérable ».

La carrière d'Adolphe Mourier se poursuit comme proviseur du collège royal de Bordeaux, recteur de l'Académie de la Haute Garonne, recteur de l'Académie de la Gironde. En 1854 on abandonne les académies départementales instituées par la loi Falloux et on revient aux grandes académies. Sur les 33 anciens proviseurs devenus recteur d'une académie départementale, Mourier est le seul à rester recteur après 1854. Mourier, pour être en conformité avec une loi nouvelle devient en effet docteur, avec deux thèses de philosophie : *Critique de Spinoza par Leibniz; Preuve de l'existence de Dieu dans Platon*.

C'est alors qu'Adolphe Mourier devient recteur de l'Académie de Rennes poste qu'il occupe de 1854 à 1860. Avant de quitter Rennes pour Bordeaux, puis Paris de 1861 à 1879 dans la charge de vice-recteur (le titre de recteur de l'Académie de Paris étant alors porté par le ministre de l'instruction publique). Tout en exerçant cette fonction, Mourier est nommé par le ministre Victor Duruy inspecteur général honoraire pour l'enseignement secondaire (1864) puis pour l'enseignement supérieur (1866).

Adolphe Mourier a coopéré à « l'organisation de l'enseignement secondaire spécial, de l'enseignement secondaire des filles » et prépara « diverses modifications de l'enseignement supérieur, ainsi que les réformes de l'enseignement secondaire ».

Il a laissé un volume de 500 pages intitulé *Notes et souvenirs d'un universitaire (1827-1889)* (1889)

Il est décédé à Paris en 1890 à l'âge de 83 ans.

Yannick Clavé dans son ouvrage *Les proviseurs de lycée au XIXème siècle (1802-1914). Servir l'Etat, former la jeunesse* (2021) souligne que Mourier est un l'un des quatre proviseurs qui ont intégré l'Inspection générale durant le Second Empire et que s'il est resté recteur en 1854 c'est « grâce à son titre de docteur et à son entregent dans les milieux politiques et de l'instruction publique ». Toujours selon Yannick Clavé, Adolphe Mourier « bonapartiste assumé qui a fait l'essentiel de sa carrière sous l'Empire puis a servi l'Ordre moral » est mis à la retraite en 1879 « par les Républicains alors que lui-même ne cache pas ses sympathies conservatrices et cléricales ». Ceci dit il avait alors 72 ans.

Le proviseur et le maire

Nous renvoyons le lecteur au *Tigre déconfiné* N°57 (11 septembre 2024) où il fut traité du conflit entre le proviseur du lycée Jules Didier et la mairie de Nantes à propos de la ruelle St François.

Après le passage du ministre de l'intérieur au lycée, le proviseur Didier dut être rassuré. Relisons en effet ce qu'écrit le recteur Mourier : « M le Préfet et M l'Inspecteur d'académie ont attiré l'attention de Son Excellence sur l'opportunité et l'importance de la suppression de la ruelle St François que j'ai déjà demandée à la Ville; Monsieur le Ministre a exprimé hautement son opinion très affirmative sur cette question et M le Maire de Nantes y a donné également son assentiment. »

Le Maire de Nantes, Ferdinand Favre, qui devait sa nomination à la tête de la municipalité de Nantes au pouvoir impérial, ne pouvait qu'opiner !

Le lycéen et le ministre de l'intérieur

Ainsi donc, écrit le recteur Mourier, « Le jeune Feillatre, élève de Rhétorique (Section des Lettres), a lu (au Ministre de l'Intérieur), au nom de tous ses camarades une allocution remplie, selon l'expression de Son Excellence, des meilleurs sentiments 'exprimés dans les meilleurs termes'. »

Jugeons-en !

« Puisse ma faible voix ne pas trahir, en leur servant d'interprète, les sentiments de tous mes camarades !

Grande est notre joie à la vue d'un Ministre de l'Empereur daignant honorer de sa présence ce beau lycée... Aussi le souvenir de cette visite restera gravé dans nos cœurs; ce sera un événement heureux de notre jeunesse et un perpétuel motif d'émulation...

Monsieur le Ministre, vous direz à notre Empereur que vous avez trouvé ici une jeunesse studieuse, travaillant, sous des maîtres qu'elle aime, à se former le cœur par la Religion et par la Morale, à éclairer son esprit des lumières de la Science et des Lettres.

Attestez devant lui que dès à présent, pénétrés d'amour pour la Patrie, de dévouement au Souverain, de respect pour les lois, nous nous efforçons d'acquérir toutes les vertus publiques et privées, afin que, dans quelque carrière où nous soyons placés, la France fière de nous, puisse nous présenter avec avantage à ses amis et à ses ennemis. »

On peut penser que le proviseur ne fut pas ignorant des propos qu'allait tenir l'élève.

Tout se passa bien n'est-ce pas et comme l'écrivit le recteur Mourier à propos du ministre Billault « Après avoir accordé un jour de congé, Son Excellence s'est retirée au milieu des plus vives acclamations. » ! Le recteur oubliait de signaler quelques sifflets dans la foule des élèves. L'auteur des sifflets lui n'a pas oublié et relate la scène dans le journal *L'Aurore* du 24 août 1903 :



La suite de l'article du siffleur...

« Bien que je n'éprouve le besoin de siffler personne, je suis résolument pour le droit de siffler, qui me paraît l'inévitable conséquence du droit d'applaudissement. Il me souvient d'avoir exercé ce droit - naturel, toujours, mais illégal alors - dans ma prime jeunesse, au lycée de Nantes. Le ministre Billault vint nous rendre visite et l'on nous fit mettre en rangs d'oignons pour écouter la harangue impérialiste qui nous était destinée. J'étais en rhétorique, je pense, et les condamnations sans jugement, si cruelles à mon foyer, n'avaient pu que développer mes sentiments républicains.

Lors donc que le Billault eût débité son morceau de littérature, les applaudissements par ordre se donnèrent un « libre » cours. L'occasion était trop tentante d'un bon coup de sifflet. J'en profitai spontanément, avant d'avoir eu le temps d'y penser. Le scandale fut grand, et un pion, qui n'était pas encore rédacteur au *Journal des Débats* se donna beaucoup de mal pour mériter de l'être, en faisant un exemple du délinquant.

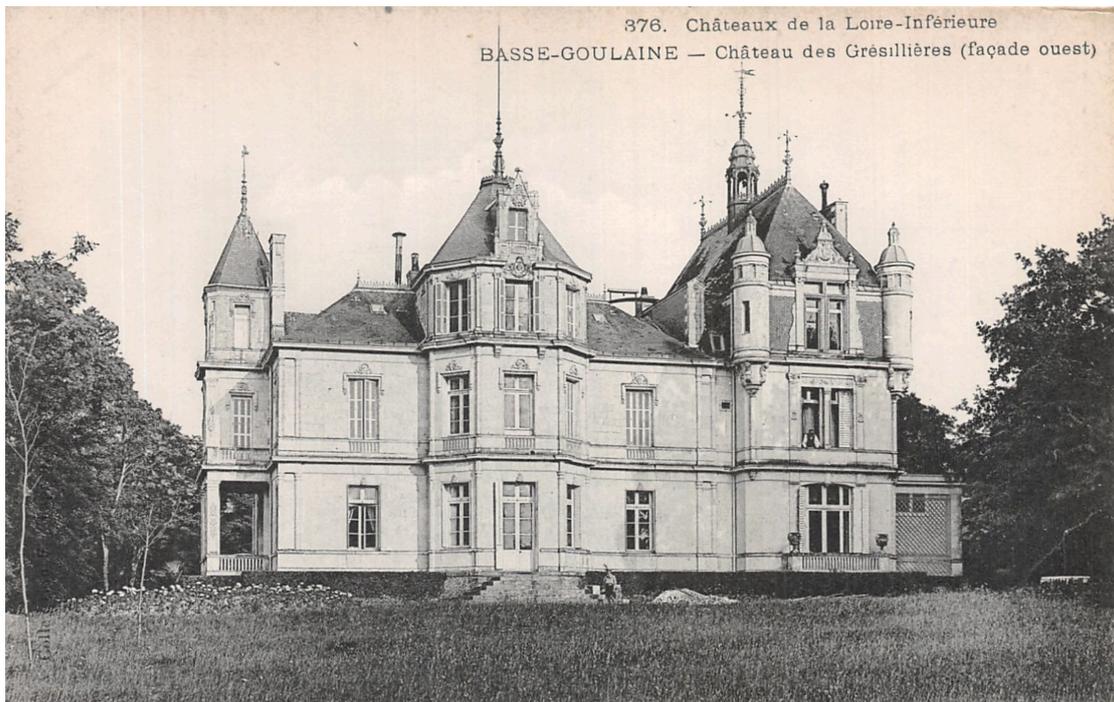
Mes voisins m'ayant fidèlement gardé le secret, je fus sauvé de l'expulsion. »

Vous avez reconnu bien sûr Georges Clemenceau !

Revenons à l'élève Feillâtre. Sans son discours, il aurait sans doute été totalement oublié ! Georges Feillâtre est né en 1841 à Nantes, il est l'aîné dans une fratrie de quatre enfants, deux garçons puis deux filles. Les parents tiennent une épicerie place du Pilon, au 12. Malheureusement en juillet 1850 le père meurt (Feillâtre fils n'a pas encore neuf ans), d'où l'obtention bienvenue d'une « bourse nationale entière » octroyée en novembre 1850. Il se révèle être un très bon élève. Ainsi en 1857-1858, élève de la classe de logique, condisciple de Georges Clemenceau, il remporte le prix d'excellence (Clemenceau n'obtient qu'un 2ème accessit). Il devint clerc de notaire, fut domicilié dans l'actuelle rue Mathelin Rodier, au 15, resta célibataire, disparut le 9 août 1885 à l'âge de seulement 43 ans et fut inhumé au cimetière de la Bouteillerie.

Il y aurait beaucoup plus à dire du ministre de l'intérieur, Adolphe Billault, appelé parfois au fait de sa gloire le « sous-empereur ».

Comme l'écrit Jean Guiffan « par son mariage avec la fille d'un grand négociant nantais, François Bourgault-Ducoudray, Billault est considéré comme un enfant du pays (bien qu'il soit né à Vannes) et il a d'ailleurs été conseiller municipal de la ville en 1830. Son neveu, Albert Bourgault-Ducoudray (le futur compositeur) est alors un brillant élève de la classe de logique (il remportera cette année-là le prix d'honneur de philosophie). »



Toute personne curieuse de la personne et de la carrière d'Adolphe Billault devrait lire l'ouvrage de Noël Blayau, *Billault Ministre de Napoléon III d'après ses papiers personnels 1805-1863*, édité en 1969 chez Klincksieck. On y apprend notamment qu'en juillet 1856 l'Empereur avait eu l'idée de faire disparaître le ministère de l'instruction publique et des cultes au profit de deux directions générales : celle de l'instruction publique rattachée à l'Intérieur et celle des cultes à la Justice. Cela ne plaisait pas trop à Billault. L'Empereur renonça ce qui fit l'affaire de Rouland, déjà cité, qui était un ami de Billault.

Avant de devenir ministre de l'intérieur puis ministre sans portefeuille puis ministre d'Etat, Billault a été député de Loire-Inférieure (1837-1849, arrondissement d'Ancenis) puis de l'Ariège en 1852. Il fut alors nommé président du Corps législatif et, racontent Claude Kahn et Jean Landais dans leur *Nantes et les Nantais sous le Second Empire* (page 276), « c'est à ce titre qu'il lui appartient dans la nuit du 1er au 2 décembre 1852, de proclamer les résultats du plébiscite sur le rétablissement de l'Empire et d'appeler pour la première fois Louis Napoléon : 'Sire'. 'Sire, dit-il, prenez des mains de la France cette glorieuse couronne qu'elle vous offre. Jamais aucun front royal n'en aura porté de plus légitime et de plus populaire'. »

On suivra aussi Billault, au fil des pages de Jean-Charles Cozic et Daniel Garnier dans leur très précieux *La Presse à Nantes. Tome 1. Les années Mangin (1757-1876)*, de ses débuts d'avocat à Nantes à sa fin, « le 13 octobre 1863, dans sa propriété des Grézillières à Basse-Goulaine, banlieue sud de Nantes, où il venait souvent se ressourcer. »

Citons notamment ces lignes (page 181) qui donnent un portrait rapide de notre homme dans les années 1830 et prouvent son attachement ancien à Nantes :

« Fils d'un receveur des douanes, Adolphe Billault a fait ses études secondaires à Saint-Pol-de-Léon, son droit à Rennes, et s'est inscrit au barreau de Nantes. Quoique de son propre aveu 'sans richesse et sans nom', il a obtenu la main de la fille de Bourgault-Ducoudray, président de la chambre de commerce. Le jeune homme a un vrai talent oratoire et de l'ambition. Son ascension est rapide : conseiller municipal en 1830, conseiller général quatre ans plus tard. Il est gagné aux idées nouvelles. A ce moment, il est saint-simonien, ce qui explique son engagement dans la Société industrielle de Nantes », aux côtés de l'imprimeur Camille Mellinet, du docteur Ange Guépin, du fondateur Voruz. La Société industrielle oeuvrait, afin d'améliorer la condition ouvrière, « à la réalisation d'un service médical, d'une bibliothèque, d'une caisse de secours et d'une école d'apprentissage ».

Terminons cet article, où on fit beaucoup référence à des discours, par les mots apposés par la Ville de Nantes au pied de la statue d'Adolphe Billault, oeuvre d'Amédée Ménard, coulée en bronze aux ateliers Voruz, érigée en 1867 place Lafayette (aujourd'hui place Aristide Briand), déplacée après la chute du Second Empire et finalement envoyée à la fonte sous le régime de Vichy :

Nihil oratore perfectio proclarius
Rien n'est plus illustre qu'un orateur parfait

Jean-Louis Liters

